

## DECLARATION LIMINAIRE

### CAPL des 14 et 15 novembre 2011

Monsieur le Président,

vous réunissez ce jour la commission administrative paritaire n°2 en formation conjointe afin d'examiner la liste d'aptitude pour l'accès au grade de contrôleur des finances publiques au titre de l'année 2012.

**F.O.-DGFIP 60** vous interpelle d'emblée sur un problème que vous connaissez pour l'avoir évoqué en CAPL n°1 lundi 7 novembre dernier : **les élus du SNUI ont divulgué des éléments confidentiels** avant la tenue des CAP Locales. Or, le **Décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires** précise dans son article 39 que « *les membres des commissions administratives sont soumis à l'obligation de discrétion professionnelle en ce qui concerne tous les faits et documents dont ils ont eu connaissance en cette qualité* ». De nombreux agents de la DDFiP de l'Oise ont été outrés par les messages électroniques, qui plus est erronés (exemplaire joint), reçus le 4 novembre, révélant ainsi le statut de leur dossier avant la CAP. Pour notre part, nous trouvons **scandaleuse** cette attitude qui consiste à ne pas respecter les règles fixées par notre République et vous demandons quelles suites la DGFIP compte donner à cette infraction.

Nous ne pouvons pas non plus aborder cette CAP sans revenir sur le **DROIT AU RETOUR**, revendication phare de **FO**. En effet, en filière gestion publique, les lauréats de la liste d'aptitude de C en B avaient la garantie d'être affectés dans leur département d'origine (à condition qu'ils le souhaitent). Gage d'un maintien de la cellule familiale dans une zone géographique restreinte, cette mesure permettait à tout le monde de pouvoir postuler sans devoir craindre un déménagement forcé, contre quelques points d'indice et quelques euros de plus par mois... Or ce sont les règles de l'ex-DGI qui vont s'appliquer à tous, c'est-à-dire la participation au mouvement national de mutation dès 2013, avec un risque d'affectation d'office si les choix ne sont pas assez larges. Bref, une déferlante de renoncements à la promotion interne de C en B s'annonce, y compris par voie de concours.

**FO** a bien essayé de faire appliquer de nouvelles règles lors des groupes de travail mais le SNUI s'est empressé de botter en touche pour mieux garder le système DGI.

Alors même qu'**un nouveau système aurait été bénéfique pour tout le monde**, l'administration a donc trouvé un allié inespéré pour se simplifier la tâche et éviter de travailler à un système meilleur. Le but de la DGFIP était de faire vite et pas cher sans faire de vague, **l'objectif est donc collectivement atteint**. Et tant pis pour les agents...

C'est pourquoi, en faisant de **F.O.-DGFIP la première organisation syndicale de l'Oise** lors des dernières élections, les agents de la DDFiP 60 ne se sont pas trompés et exigent que leurs revendications en matière de règles de gestion aboutissent et que le résultat soit :

## le meilleur pour tout le monde !

Les élus **F.O.-DGFIP** en CAPL